

JUSTICE

« Tout le monde ment ? »

Un homme comparait hier au tribunal correctionnel de Mulhouse pour des faits d'agressions sexuelles sur ses cousines âgées de moins de 10 ans au moment des faits. Il a été condamné à trois ans de prison, dont un an ferme.

Isabelle Lainé

« C'est une histoire qui a été montée contre moi parce que je me suis converti à l'islam. » Pour le prévenu, qui comparait hier pour des faits d'agressions sexuelles envers trois filles de sa famille, cette histoire est la seule explication. Lui nie les faits dans leur intégralité. Les déclarations de Laura* et de sa cousine Emilie*, qui ont toutes deux expliqué que le prévenu venait dans leur lit pendant qu'elles dormaient, pour les toucher et leur dire de le « masser », seraient des « mensonges ». Laura aurait d'abord parlé de pénétration à plusieurs reprises, avant de dire qu'il aurait « frolé son sexe contre le sien ». Elle a confirmé ses déclarations pendant une confrontation.

D'autres faits ont eu lieu à la suite d'une fête, toujours en famille. La fille de l'un de ses cousins, Méla-

nie*, âgée de 9 ans au moment des faits, est descendu au milieu de la nuit pour dire que le prévenu lui avait ouvert son pantalon. Le père et l'hôte de la fête ont retrouvé l'homme au lit, semblant dormir, et lui ont demandé des explications. Alors que l'enfant répétait ses accusations, la compagne du propriétaire des lieux s'est à son tour réveillée pour dire qu'elle aussi avait surpris le prévenu derrière elle, essayant de faire glisser son short et faisant des mouvements de va-et-vient.

« Je me suis couché parce que j'étais trop saoul. Ils sont venus me réveiller et je n'ai pas eu d'autre choix que de dégager », a noté le prévenu à la barre.

Une amie sur Facebook

« Mais tout le monde ment, selon vous ? », a demandé Fabienne Litz-

ler, présidente de l'audience. « Oui. Pourquoi je ferais ça à ma famille ? »

Pour répondre aux questions du tribunal concernant sa vie privée, le prévenu a ensuite déclaré avoir une amie « au Maroc ». Amie connue uniquement sur Facebook qu'il n'a pas encore réellement rencontrée. Agé de 27 ans, il précise par ailleurs n'avoir eu jusqu'à présent qu'une petite amie, lorsqu'il avait 19 ans.

Un test de Rorschach, réalisé lors d'une expertise psychologique, indique par ailleurs des éléments inquiétants dans la personnalité du prévenu, notamment quant à son rapport avec les femmes, ainsi qu'une certaine immaturité. « Si on me montre des images de robes ou de décolletés en me demandant ce que c'est, je ne peux pas dire autre chose que des robes », s'énerve le jeune homme.

Le procureur, Olivier Collonniers, a requis une peine de trois ans de prison, dont deux ans et six mois avec sursis simple, un suivi judiciaire de dix ans et l'inscription au fichier judiciaire automatisé des auteurs d'infractions sexuelles ou violentes pendant trente ans.

Pour la défense, M^e Virginie Herriott « n'a pas la même lecture du dossier. Il ne faut pas oublier le contexte de famille très élargie. La pression familiale concernant sa conversion existe. Les déclarations de Laura* ont évolué et il y a des incohérences ».

Le tribunal a condamné le prévenu à trois ans de prison, dont deux ans avec sursis et mise à l'épreuve de trois ans et l'inscription au Fijaisv.

* Les prénoms ont été modifiés pour respecter l'anonymat des victimes mineures.

Bucarest, Berlin, Mulhouse... fin du voyage

Alain Cheval

Une alarme s'est déclenchée vendredi vers 9 h rue du Siphon, à Mulhouse. Quelqu'un s'en prenait à un des horodateurs du quartier. Immédiatement, une patrouille de police s'est rendue sur les lieux. Les fonctionnaires ont remarqué deux individus qui tentaient de se cacher en se couchant. Mais à l'approche des policiers, les deux individus ont pris la tangente. Le premier sera rattrapé un peu plus tard, alors qu'il s'était caché dans un local de chaufferie du Diaconat-Roosevelt. Le second sera interpellé non sans mal l'après-midi par les policiers de la Bac (brigade anticriminalité).

Renvoyés hier devant le tribunal dans le cadre d'une comparution immédiate, les deux individus ont donné des explications à géométrie variable. Dans le véhicule du duo, les policiers ont trouvé deux GPS, une chaussette avec quelque 277 € en pièces et tout le matériel du parfait braqueur d'horodateur. Ils ont vaguement raconté venir de Bucarest, être passés par Berlin pour finalement atterrir à Mulhouse, par hasard, alors qu'ils

devaient se rendre en Belgique pour y trouver du travail. Des explications qui n'ont absolument pas convaincu les magistrats.

Le procureur de la République, Melody Barbuti, a parlé « de ressortissants roumains qui profitent de leur temps pour faire du tourisme de délinquance. Leurs explications sont confuses, mais les faits de vols en réunion avec dégradations sont constitués ». Et de requérir une peine d'emprisonnement de six mois ferme avec maintien en détention.

M^e Bourghart, pour l'un des prévenus, a estimé que, dans ce dossier, « c'était la parole de l'un contre l'autre ». Pour M^e Donat, « nous avons affaire à une équipe de simples exécutants. Il s'agit sans doute d'un réseau très structuré recruté à tous de bras des profils de personnes en rupture avec la société ».

Le tribunal condamne Cristian Ciuciu (45 ans) et Marian Miru (44 ans) à six mois de prison ferme. Les deux individus sont incarcérés.

« Le diable se cache dans les détails »

Un prévenu comparait hier au tribunal de Mulhouse pour agressions sexuelles sur la sœur mineure de sa compagne. Les faits se sont déroulés en deux temps. Une première fois, en 2009, l'homme aurait rejoint sa victime, alors âgée de 13 ans, dans la salle de bain et aurait voulu lui toucher la poitrine. Un an plus tard, alors qu'ils se trouvaient l'un et l'autre seuls dans sa voiture, il lui aurait demandé de le toucher. Il aurait également essayé de l'embrasser. C'est par l'intermédiaire d'une amie de collègue que l'affaire a pu être révélée. « Ce n'est pas vrai. C'est elle qui demandait à venir chez nous quand sa mère avait trop bu. Ce qui est vrai, c'est que je suis autoritaire. Avec ma compagne, on ne comprend pas cette accusation. »

« On ne nie pas que la jeune fille ait des soucis, a ajouté M^e Nicolas Jander pour la défense. Mais comme l'a dit l'expert, la révélation des faits peut poser plus de problèmes que les faits eux-mêmes. »

Aujourd'hui jeune majeure et mère d'un bébé, la victime confirme tou-

jours ces mêmes faits, comme l'a expliqué l'avocate de la partie civile. C'est également un point relevé par le procureur. « Elle n'a jamais changé de version et n'en a pas rajouté. Il s'agissait d'agressions rapides et furtives. Le faisceau d'indices est grave et concordant. » Il a requis une peine d'un an de prison avec sursis et une inscription au fichier judiciaire automatisé des auteurs d'infractions sexuelles ou violentes (Fijaisv) pour quinze ans.

Pour M^e Nicolas Jander, « il faut se mettre une seconde à la place de mon client. Comment apporte-t-on la preuve qu'on n'a rien fait ? C'est lui qui a demandé une confrontation qui n'a pas eu lieu. Il a démarché les gendarmes pour donner sa version des faits. L'amie de la victime a dit que cette dernière avait déjà menti sur des histoires de garçons. Les détails ne sont pas toujours les mêmes dans ses déclarations et le diable se cache dans les détails. »

Le prévenu a été condamné à six mois de prison avec sursis et à l'inscription au Fijaisv.

Un an de prison pour blanchiment d'argent

Partir en voyage avec plus de 10 000 € en liquide sur soi sans le déclarer est interdit. Temel Ocakli, absent hier lors de l'évocation de son affaire, l'apprendra à ses dépens avec la notification de sa condamnation.

Alors qu'il se trouvait à l'EuroAirport, il avait sur lui, dans deux poches différentes, la somme de 20 810 €. Pourtant, il a répondu non aux douaniers qui lui demandaient s'il avait quelque chose à déclarer.

Lorsque l'argent a été trouvé, il a d'abord déclaré qu'il partait en Turquie pour rembourser une dette. Dans des courriers, il a ensuite expliqué qu'une de ses connaissances lui avait fourni 10 000 € pour les remettre à une tierce personne. Le reste de l'argent venant de son épouse et de sa fille. S'il n'a pas fait de virements, c'est parce qu'ils coûtent trop cher. Concernant sa réponse aux douaniers, il a déclaré avoir compris qu'on lui demandait s'il avait de l'argent lui appartenant. Ce qui n'était pas vraiment le cas.

Pour aggraver son cas, le prévenu était sous le coup d'une précédente condamnation pour des fraudes fiscales, il lui était normalement interdit de quitter le territoire sans autorisation.

Pour le procureur, Olivier Collonniers, les versions changeantes du prévenu sont à elles seules des signes qu'il s'agissait bien de blanchiment d'argent. Il a requis une peine d'un an de prison avec mandat d'arrêt, 3000 € d'amende et la confiscation des sommes saisies.

Pour la défense, « rien ne prouve qu'il partait. Il était à l'aéroport, mais il n'y a pas trace d'un billet. On peut encore se promener. Le contrôle a eu lieu au passage transfrontalier. Pour qu'il y ait blanchiment, il faut une fraude. Mon client a apporté des relevés bancaires de tiers, il n'y a pas d'élément de fraude. »

Le prévenu a été condamné à un an de prison avec mandat d'arrêt. Les 20 810 € lui ont été confisqués et il devra payer une amende douanière de 5200 €.

À noter

CHANT

La Saltarelle Mulhouse, chœur mixte mulhousien, a repris ses activités le 7 septembre, sous la direction de son nouveau chef, Jean Schelcher.

Les répétitions se déroulent les mercredis de 20 h à 22 h, en dehors des congés scolaires, au premier étage de la Maison de la culture populaire de la Cité (MCP), située au foyer Saint-Joseph, 29, rue du Chanoine-Henri-Cetty à Mulhouse. Ascenseur et parking à disposition.

La Saltarelle Mulhouse compte actuellement une trentaine de choristes et il y règne une ambiance très conviviale. Toutefois, pour mieux équilibrer les pupitres, la formation souhaiterait surtout renforcer ceux des hommes, ténors et basses. Mais tout choriste appartenant à un autre pupitre sera le bienvenu.

Pour la saison 2016-2017, le nouveau chef propose un répertoire très attrayant comprenant : du négo spirituel, des pièces russes, des génériques, des madrigaux et des œuvres de Johannes Brahms. Cotation : 20 €.

Contacts : présidente : Andrée Graff, 03.69.19.34.12 ; secrétaire : Georges Cogordan, 03.89.50.20.02 ; trésorier : Jean-Michel Girard, 03.89.06.11.04. E-mail : contact@saltarelle.fr ; site : www.saltarelle.fr

PERMANENCE

France AVC 68 est une association de malades dont les objectifs sont les suivants : informer sur les accidents vasculaires cérébraux (AVC) ; apporter aide et soutien aux patients et à leurs proches. Elle tiendra une permanence ce mercredi 14 septembre, de 14 h à 18 h, à la Maison des usagers (MDU), hall d'accueil de l'hôpital Emile-Muller (Moenschberg) à Mulhouse. Contact : Michel Heckly, 06.09.30.49.55.

CONFÉRENCE

Danièle Bloch pour « Les formidables » sera l'invitée de la prochaine conférence-rencontre à la librairie 47[°]Nord, Maison Engelmann, rue de la Moselle à Mulhouse, ce mardi 13 septembre à 20 h. La rencontre sera suivie d'une séance de dédicace.

Ce livre est une histoire drôle, incisive, pleine d'humour et de tendresse. Femme, maman et professionnelle peuvent se retrouver et s'allier autour de la parentalité, dans les interrogations, les doutes et l'enthousiasme. C'est un guide insolite et pratique pour les parents dans le safari de l'éducation, à partir d'éléments pédagogiques et scientifiques à la portée de tous.

Danièle Bloch est pédiatre installée à Strasbourg depuis vingt-et-un ans. Elle a créé, il y a une dizaine d'années, une nouvelle approche pédagogique dont est issue une méthode validée par l'inspection d'académie et la PJJ (ministère de

la Justice), la Pédagogie intégrative.

Conférence en entrée libre, sur réservation, dans la limite des places disponibles : tél. 03.89.36.80.00 ou librairie@47degresnord.com

SPECTACLE ANNULÉ

Le spectacle « Dancefloor Memories », programmé ce mercredi 14 septembre à l'Espace 110, centre culturel d'Illzach, dans le cadre de la Quinzaine de l'amateur des arts, est annulé pour des raisons indépendantes de la volonté de l'exploitant de la salle.

Pour plus de renseignements, contacter le secrétariat de l'Espace 110, 1 avenue des Rives-de-Ill à Illzach, tél. 03.89.52.18.81.

ENTREPRISES

Deux changements sont intervenus au programme de visites d'entreprises paru dans notre édition du 7 septembre. Réservations à l'office de tourisme de Mulhouse ou au 03.89.35.48.48.

La visite de la biscuiterie Albißer, à Pfstatt, annoncée pour le 7 septembre, a été reportée au mercredi 14 septembre à 10 h 30 et 14 h 30.

Par ailleurs, une visite de Soléa à Mulhouse est programmée également ce mercredi 14 septembre, à 14 h 30.

ZOO

Ce mercredi 14 septembre, de 14 h à 17 h, le Parc zoologique et botanique de Mulhouse propose aux enfants des animations pédagogiques et ludiques, Hop ! la nature, dans le cadre de la campagne européenne de sensibilisation à la faune et à la flore.

Au programme : défi nature (fabriquez une cabane en bois et filtrez l'eau à l'aide de mousse végétale) ; à la rencontre du grand hamster d'Alsace ; à la découverte des petits animaux du compost.

Activités gratuites sans inscription, entrée du parc au tarif habituel.

ART CONTEMPORAIN

Voici les prochains rendez-vous de la Kunsthalle, centre d'art contemporain de Mulhouse : OOOO/Sound Fictions : vernissage ce mercredi 14 septembre à 18 h 30, en présence des artistes (Mathias Delplanque, Luc Ferrari, Eddie Ladoire, Cédric Maridet). Entrée libre. Visible du 15 septembre au 13 novembre.

Concert : Mathias Delplanque et Eddie Ladoire jeudi 15 septembre à 19 h, à Hors les murs – Les Artisans du son, 44 rue de l'Arrière à Mulhouse. Les artistes investissent le magasin spécialiste du matériel hi-fi en intervenant soniquement sur ses installations. Entrée libre.

Visites guidées : tous les dimanches à 15 h. Entrée libre. Renseignements : Kunsthalle Mulhouse, rue de la Fonderie, tél. 03.69.77.66.47 ; kunsthalle@mulhouse.fr ; www.kunsthallemulhouse.com

TRAVAUX

Dernière phase d'aménagement pour les carrefours « SNCF » de Riedisheim

Entamés il y a deux ans, les travaux pour fluidifier la circulation à l'entrée de Riedisheim rues de Bâle, du Général-de-Gaulle et de Modenheim, touchent à leur fin. Dernière tranche : la mise en place dès aujourd'hui de passerelles, pour piétons et cyclistes.

Grégory Lobjoe

Le chantier au long cours, démarré en octobre 2014, pour fluidifier l'important trafic à l'entrée de Riedisheim, entre les rues de Bâle, du Général-de-Gaulle et de Modenheim, reprend ce matin. Que les automobilistes qui empruntent cet axe et les Riedisheimois se rassurent, ce sera la dernière tranche de l'aménagement des carrefours dits des « ponts SNCF ». Il aura fallu quasiment dix ans (entre les enquêtes, les consultations et finalement la réalisation) pour que cet équipement, déclaré d'utilité publique depuis 2010, soit totalement réalisé.

À partir d'aujourd'hui, les travaux vont démarrer avec notamment la construction d'un mur de soutènement au niveau de la rue du Général-de-Gaulle, la pose de deux passerelles d'une quarantaine de mètres chacu-



Les travaux des carrefours « SNCF », à Riedisheim, devraient être terminés le 12 décembre prochain.

Photo L'Alsace/Denis Sollier

ne, au-dessus des lignes de chemin de fer, pour les piétons et les cyclistes. Des passerelles qui seront soulevées par un engin de 500 tonnes, monté sur place. La fin du chantier est pré-

vue le 12 décembre prochain.

Si la rue du Général-de-Gaulle sera totalement coupée à la circulation durant les travaux, les autres voies à

proximité des deux ronds-points déjà réalisés seront également coupées, à un moment donné, durant cette dernière phase. « Lors de l'acheminement des deux passerelles, construites à Autun durant vingt-cinq semaines, une partie de la rue de Bâle sera coupée pour pouvoir les stocker sur la chaussée, explique Benoît Goetsch, ingénieur voirie au conseil départemental. Les travaux de levage seront réalisés la nuit, entre le 7 et le 12 octobre. Nous avons des créneaux de 23 h à 4 h, mis à disposition par la SNCF. Car il ne faut pas oublier que nous avons d'importantes contraintes en matière de circulation des trains. »

Ces deux passerelles, destinées aux piétons et aux cyclistes, permettront à terme la jonction avec l'EuroVélo-route 6. Montant de la dernière tranche de travaux : 1 450 000 €, sur un budget global de 4 525 000 €.